

AFFAIRE N° 15 - Location d'un local appartenant à M^{me} PAYET Jean-Baptiste à la
Bretagne, destiné à recevoir un cours de fin d'études.

M. MONDIN donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 26 Août dernier, M. BAILLIU, Directeur de
l'Ecole des Garçons de la Bretagne, a sollicité l'autorisation de louer un local
appartenant à M^{me} PAYET Jean-Baptiste, pour y installer un cours de fin d'études.

Le prix de location est de 3.000. frs. par mois.

La location prend effet pour compter du 17 Septembre 1964.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis, le 10 décembre 1964
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchaud